

pas les vendre pour aider à rembourser la dette. Elles ne valent absolument rien.

C'est la situation où nous nous trouvons. En fait, le dernier budget que le gouvernement Peterson a présenté avant d'être battu prévoyait un excédent de 400 millions de dollars. Le temps que ce pauvre Floyd ait la clé de la trésorerie, cet excédent était devenu un déficit de 700 millions de dollars.

Que s'est-il passé? Cette clique—je n'aime pas dire cela à ma gauche, mais ce n'est qu'une image—cette clique cruelle, sans cœur et inhumaine a pris les mesures qui ont créé les problèmes que nous connaissons maintenant particulièrement en Ontario.

En fait, l'Ontario a été pendant des années une poule aux oeufs d'or pour le gouvernement. Celui-ci vivait des revenus de cette province. Je dis qu'on devrait l'accuser de proxénétisme. Maintenant l'Ontario connaît des moments difficiles, ils quittent tous la Chambre en disant: «C'est de votre faute. Vous dépensez trop.»

Je veux vous dire que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario n'est pas disposé à renoncer à sa responsabilité de veiller à ce que les victimes de ce gouvernement cruel et sans cœur ne soient pas jetées à la rue. C'est ce que nous disons.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés d'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote sur la motion est reporté.

Initiatives ministérielles

La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal sur l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est saisie maintenant.

Convoquez les députés.

Conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, le whip suppléant du gouvernement m'a demandé de différer le vote.

[Français]

En conséquence, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le vote par appel nominal sur les questions dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à 17 h 45 aujourd'hui, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

* * *

[Traduction]

LOI SUR LES CONTRAVENTIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Monique Landry (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-46, Loi concernant les contraventions aux textes législatifs fédéraux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la ministre de la Justice qui nous a présenté son projet de méthode de signification de procès-verbaux.

La Loi sur les contraventions n'est qu'un des moyens par lesquels le gouvernement fédéral peut aider les instances provinciales à résoudre le problème des tribunaux surchargés. Cette mesure législative prévoit une méthode de signification de procès-verbaux qui sera simple et qui contribuera à accroître l'efficacité du système judiciaire.

Pour commencer, les douze ministères et agences participants ont relevé quelque 4 000 infractions mineures aux règlements qui seront énumérées dans la liste des infractions jointe en annexe. Celle-ci peut être mise à jour régulièrement et être modifiée en fonction des besoins futurs des ministères et organismes du gouvernement fédéral.

Quel genre d'infractions vise la Loi sur les contraventions? Nous parlons d'infractions mineures. Par exemple, conduite dangereuse d'un bateau à moteur près de la rive, chasse sans permis valide, camping dans un parc sans permis, stationnement illégal sur des terrains appartenant au gouvernement fédéral.